

Mai 2024,

Les changements successifs de Ministres ont laissé en suspens le dispositif réservé aux enseignements artistiques qui était dans les dossiers du Ministère en déc. 2023 dans le cadre du Choc des Savoirs. Sera-t-il abandonné ou repris dans les 2 années qui suivent ? Nul ne sait si ce dispositif, fruit des commissions interrompues début janvier, sera entièrement re-élaboré ou s'il sera repris. Malgré son suspens actuel, il est utile d'en exposer ici ce que nous avons appris.

Comme vous le savez, il s'agissait d'intégrer le théâtre et l'histoire de l'art aux enseignements artistiques à *moyens constants*. Cela supposait donc que les enseignements artistiques actuels, Éducation musicale et Arts plastiques, auraient laissé une place pour les deux nouveaux. Le dispositif dont nous avons eu connaissance récemment était déjà étonnamment précis.

Pour la 6e, la 5e et la 4e :

- 1H hebdomadaire à l'année pour l'Histoire de l'art, non l'« Histoire des arts ». L'enjeu est d'importance car l'Histoire de l'art aurait été entièrement assurée par des profs d'arts plastiques.

- 1H hebdomadaire sur un trimestre par an en Théâtre, en EMCC et en AP (un trimestre par matière). L'horaire du prof d'AP (1h annuelle d'HDA +1h/trimestre de pratique) aurait augmenté d'1/3, celui d'EMCC aurait diminué de 2/3.

En 3ème, une configuration plus resserrée aurait évacué 2 des disciplines artistiques au profit d'une seule, choisie par l'élève.

Une autre source du ministère indique que ce changement très défavorable à la pratique et à l'Éducation musicale ne se ferait plus sous cette forme, qu'il n'y aurait pas de nouvelle option théâtre, que cette dernière entrerait dans le cadre de l'EAC. Mais **un point est commun aux deux sources d'information : la séparation entre pratique et culture générale**. C'est pourquoi nous réaffirmons fermement ici des principes de base qui guideront toujours notre point de vue :

- **Nos enseignements artistiques, « dans leur ADN », s'appuient sur une articulation nécessaire entre pratique, histoire et théorie**. C'est leur originalité, leur singularité, leur raison d'être : la main et l'esprit s'éclairent l'un par l'autre. Séparer la culture générale ou l'histoire de l'art du corps de nos enseignements revient à les dénaturer entièrement. Il faut le dire et le répéter, en arts plastiques, notre enseignement présente **une formule originale, élaborée et évolutive** depuis les années 70, **qui suppose une réflexion critique incessante sur une pratique pédagogique innovante et exigeante**. Nous avons su **introduire** les possibilités nouvelles apportées par les nouvelles technologies à la **fabrication des images**. Nous avons préservé la part vive du **rapport aux matières** et aux **techniques traditionnelles**, comme le dessin, la peinture, le modelage... Pourquoi précariser cette part de l'enseignement à laquelle tous les élèves devraient avoir droit ? Au sein d'une culture où virtuel et réel tendent à se confondre de plus en plus, nourrir l'imaginaire et enrichir la relation directe avec les matériaux fait partie de la construction des repères mentaux et physiques basiques dans les apprentissages. Les arts plastiques en constituent les garants.

De plus, pour ce qui concerne les changements globaux ou structurels :

- **Une distinction structurelle** des statuts des professeurs d'EMCC et de ceux d'AP serait **inconcevable, inégalitaire et injuste**, nous la **refusons vigoureusement**.
- La réduction du temps de pratique en Éducation musicale et en Arts plastiques supposerait qu'ils ne soient plus pris en charge que par les communes ou des cours privés. Elle placerait les élèves désireux de les suivre en grande dépendance, soit de l'offre de cours communaux ou régionaux, soit de la fortune personnelle de leur famille, soit des deux. Un grand principe de l'Éducation Nationale, **l'égalité des droits sur tout le territoire, serait alors bafoué**.

Par ailleurs, le Choc des Savoirs remodèle la relation entre contrôle continu et examen terminal en 3ème. 40% pour le CC, 60% pour les épreuves terminales. Il faudra veiller de très près à ce que **le coefficient total de nos enseignements artistiques ne baisse pas drastiquement** comme cela a été le cas pour le coefficient au bac des enseignements facultatifs des disciplines artistiques, avec la réforme Blanquer qui introduisait le contrôle continu au lycée.

Le Choc des Savoirs, de manière générale, impose des conditions administratives intenable avec les groupes de niveau. Nous soutenons les collègues et les chefs d'établissement qui résistent à ce démantèlement d'un système imparfait, certes, mais bien moins inégalitaire.

Le CAPES est maintenant destiné à des candidats titulaires d'une seule licence. Bon prétexte pour ne pas augmenter leur salaire, scandaleusement bas au regard des autres grilles de salaires des enseignants dans les pays européens !

Nous nous opposons fermement à cette rétrogradation des apports et de l'exigence de nos enseignements. En réduisant les salaires et le niveau d'études des enseignants, comme les horaires des enseignements, le gouvernement continue le **recul historique** de ce bien sociétal qu'est le service public. La part du gâteau offerte par le privé, bénéficiant de la dégradation de l'enseignement public, est juteuse : d'abord les entreprises de conseil¹, ensuite la part de l'enseignement public cédée au privé².

Nous nous élevons vivement contre cette politique globale de démantèlement et contre la disparition à venir de nos enseignements artistiques.

LES MEMBRES DE POLYCHROME-EDU

¹ Souvenons-nous du scandale politico-financier des profits indécents de Mc Kinsey.

² Un exemple actuel : le Ministère de la Culture a cédé un terrain appartenant au domaine du Château de Fontainebleau à un complexe d'Écoles d'enseignement supérieur d'art **privées**, l'International Art Campus. Il doit ouvrir en 2024 : <https://international-arts-campus.com/>
On comprend mieux pourquoi la Ministre actuelle de la Culture cherche à fermer des Écoles supérieures d'art publiques.